

Comité Syndical du 21/02/2013 Délibération N°01

Date de la convocation : le 15 février 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BAT, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, C. PRAT, D. RIVIERE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Ms : S. ARTIGUES, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, P. VIGNES.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Création de 12 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques

Exposé des motifs :

Mr le Président rappelle que la mise en service du centre de tri départemental s'accompagne de la mise en place d'une seconde équipe de travail composée pour partie essentielle des agents de la société Véolia (au maximum 11 personnes) exerçant sur le centre de tri de Tarbes.

Les besoins de fonctionnement sont de 9 agents de tri en cabine, 2 caristes aux approvisionnements et 1 chauffeur super-lourds pour le transfert des papiers et du sélectif de la zone centrale (SYMAT, CCCO, CCGAA).

Le recrutement de ces personnels, en ce qui concerne les agents de la société Véolia, s'effectuera dans le cadre soit d'un transfert automatique via la création de postes d'agents de droit public non titulaires à durée indéterminée soit dans le cas d'un recrutement dans le cadre statutaire des adjoints techniques de 2nd classe.

Il convient donc de créer 12 postes supplémentaires qui seront soit statutaires dans le cadre d'emploi des adjoints techniques soit hors statut dans le cadre d'agents de droits public non titulaires à durée indéterminée.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer 12 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou dans le cadre de contrats de droit public à durée indéterminée selon les nécessités,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafont-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr

Comité Syndical du 21/02/2013 Délibération N°02

Date de la convocation : le 15 février 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BAT, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, C. PRAT, D. RIVIERE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Ms : S. ARTIGUES, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, P. VIGNES.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : adhésion au service de remplacement du CDG 65

Exposé des motifs :

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le service de remplacement/renfort mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées dans le domaine administratif, technique et/ou scolaire en cas d'indisponibilité du personnel permanent (congs de maladie, maternité, congs annuels,...) ou de vacance provisoire de poste.

Après avoir donné lecture de la convention d'adhésion au service et précisé que la participation financière due au Centre de gestion repose sur le coût de revient du personnel remplaçant majoré des frais de gestion (6 %) correspondant au suivi médical de l'agent, suivi des contrats, rémunération, formation....., il invite l'assemblée à délibérer sur cette adhésion.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafont-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération et à signer la convention à venir.

Le Président,

Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr

Comité Syndical du 21/02/2013 Délibération N°03

Date de la convocation : le 15 février 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BAT, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, C. PRAT, D. RIVIERE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Ms : S. ARTIGUES, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, P. VIGNES.

Votants : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2

Objet : Plan de financement de l'UTV de Bordères sur Echez

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'application du PDEDMA des Hautes-Pyrénées, il vient de procéder à la notification du marché au groupement attributaire dont le mandataire est la société Vinci. Cette installation a été attribuée pour un montant de 46 700 000 € HT auxquels sont à ajouter le coût d'acquisition des terrains (18 €/m²) ainsi que le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (589 350 € ht), le contrôle technique (estimé à 0,2% du coût du marché soit 93000 € HT) et SPS (estimé à 0,1% du coût du marché soit 30 000 € HT).

Mr le Président propose le plan de financement suivant :

Nature des travaux ou prestations	Coût HT
Achat du terrain (50 000m2 à 18 € HT)	900 000 €
Assistance à Maître d'ouvrage	589 300 €
Contrôle technique	93 000 €
SPS	30 000 €
Etude	5 845 345 €
Réalisation des travaux	37 910 586 €
Réalisation tranche optionnelle 2	2 336 081 €
Réalisation tranche optionnelle CSR	167 719 €
Essais et mise en service	433 815 €
Réalisation DDAE	128 023 €
TOTAL HT	48 433 869 €
TVA 19,6 %	9 493 038 €
TOTAL TTC	57 926 907 €
Subvention d'investissement	
- CG 65	6 000 000 €
- Conseil Régional Midi-Pyrénées	500 000 €
- ADEME	2 286 402 €
autofinancement	1 000 000 €
Emprunt	
FCTVA	8 967 085 €
Emprunt long terme	39 173 420 €

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accepter le plan de financement tel que décrit précédemment,
- D'autoriser le Président à procéder aux recherches et négociations en vue de l'obtention des prêts et subventions tels qu'indiqués,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafont-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Guy POEYDOMENGE

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
 tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
 fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr

Comité Syndical du 21/02/2013 Délibération N°04

Date de la convocation : le 15 février 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BAT, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, C. PRAT, D. RIVIERE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Ms : S. ARTIGUES, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, P. VIGNES.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : demande de soutien financier de la Région à la construction de l'unité de traitement et valorisation des déchets ménagers des Hautes-Pyrénées.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'application du PDEDMA des Hautes-Pyrénées, il vient de procéder à la notification du marché au groupement attributaire dont le mandataire est la société Vinci.

Cette installation a été attribuée pour un montant de 47 600 000 € HT auxquels sont à ajouter le coût d'acquisition des terrains (18 € HT/m²) ainsi que le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (589 350 € HT), le contrôle technique (estimé à 0,2% du coût du marché soit 93000 € HT) et SPS (estimé à 0,1% du coût du marché soit 30 000 € HT).

Ce projet, opposable au SMTD 65, consiste à extraire la biomasse contenue dans les déchets ménagers et à en assurer le traitement par méthanisation puis compostage de façon à produire du biogaz, énergie renouvelable.

Mr le Président informe l'assemblée que dans le cadre de son plan Midi-Pyrénées Energies, la Région Midi-Pyrénées a mis en place un contrat de partenariat avec la BEI et les établissements bancaires Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Banque Populaire pour l'obtention de prêts bonifiés ainsi qu'une ligne budgétaire (PRELUDE II) pour le subventionnement de projets portant sur la production d'énergies renouvelables.

Mr le Président propose de solliciter la Région Midi-Pyrénées en vue de son soutien financier sous toute forme possible (subvention, emprunt bonifié,...).

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de la Région Midi-Pyrénées,
- D'autoriser le Président ou, en cas d'empêchement, le Second Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr